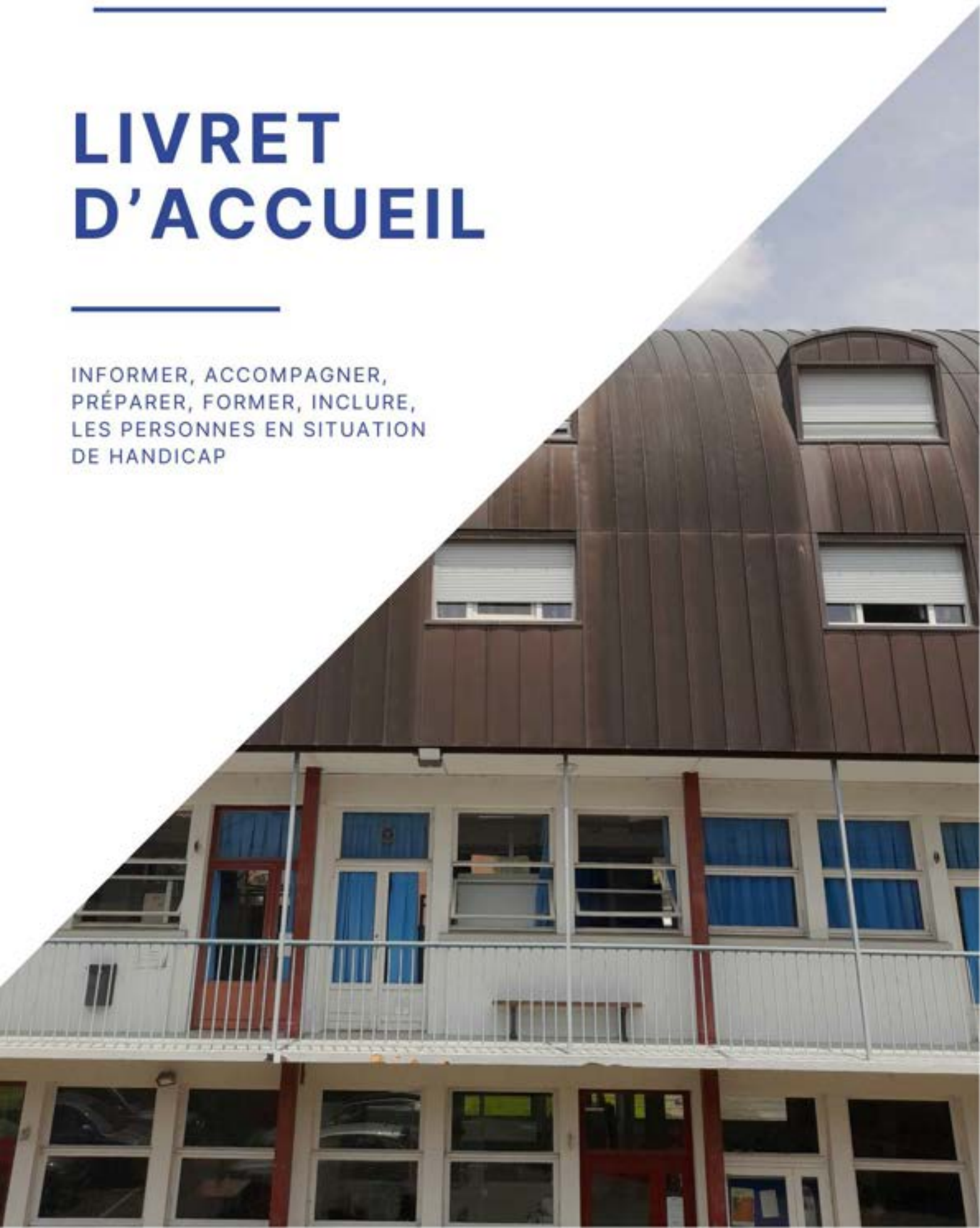


LIVRET D'ACCUEIL

INFORMER, ACCOMPAGNER,
PRÉPARER, FORMER, INCLURE,
LES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP



BIENVENUE



Vous rejoignez une association forte de valeurs : les valeurs de CRIC Association s'inscrivent dans les principes de neutralité, de tolérance, de protection, d'égalité, de probité et de respect dû à la personne.

En référence à ses valeurs fondatrices et à ses principes de fonctionnement, CRIC Association affirme son attachement à la lutte contre les exclusions et toutes sortes de discriminations envers les personnes en situation de handicap. Rejetant et refusant toute forme de stigmatisation du handicap, l'action de CRIC Association vise à réduire les inégalités face à l'emploi. CRIC Association a pour objectif de vous permettre d'être acteur de votre projet de vie et de votre projet professionnel.

De plus, Cric Association propose une offre de services diversifiée. La mission de CRIC Association est de vous accompagner de façon personnalisée, dans votre parcours de réinsertion socio-professionnelle. C'est un parcours multidimensionnel, qui vous permet d'acquérir de nouvelles connaissances, de nouveaux savoir-faire, de gagner en confiance en vous

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

Notre politique qualité dans toutes nos actions : Un engagement de tous les instants !

La Qualité et la Gestion des Risques sont au premier rang des préoccupations de CRIC Occitanie. Assurer la progression et la pérennité des différentes activités, garantir la sécurité des apprenants accueillis, prévenir tout élément indésirable, prendre en compte la satisfaction des apprenants et des parties intéressées, mobiliser les salariés sont autant de leviers dans cette démarche. Ainsi, CRIC Association poursuit son inscription dans une démarche d'amélioration continue.

CRIC Association est certifiée depuis septembre 2020 pour : « Les activités d'accueil, d'orientation, d'insertion et d'accompagnement global interdisciplinaire de personnes en situation de handicap jusque dans le monde professionnel et activités d'hébergement, de restauration et d'animation ».

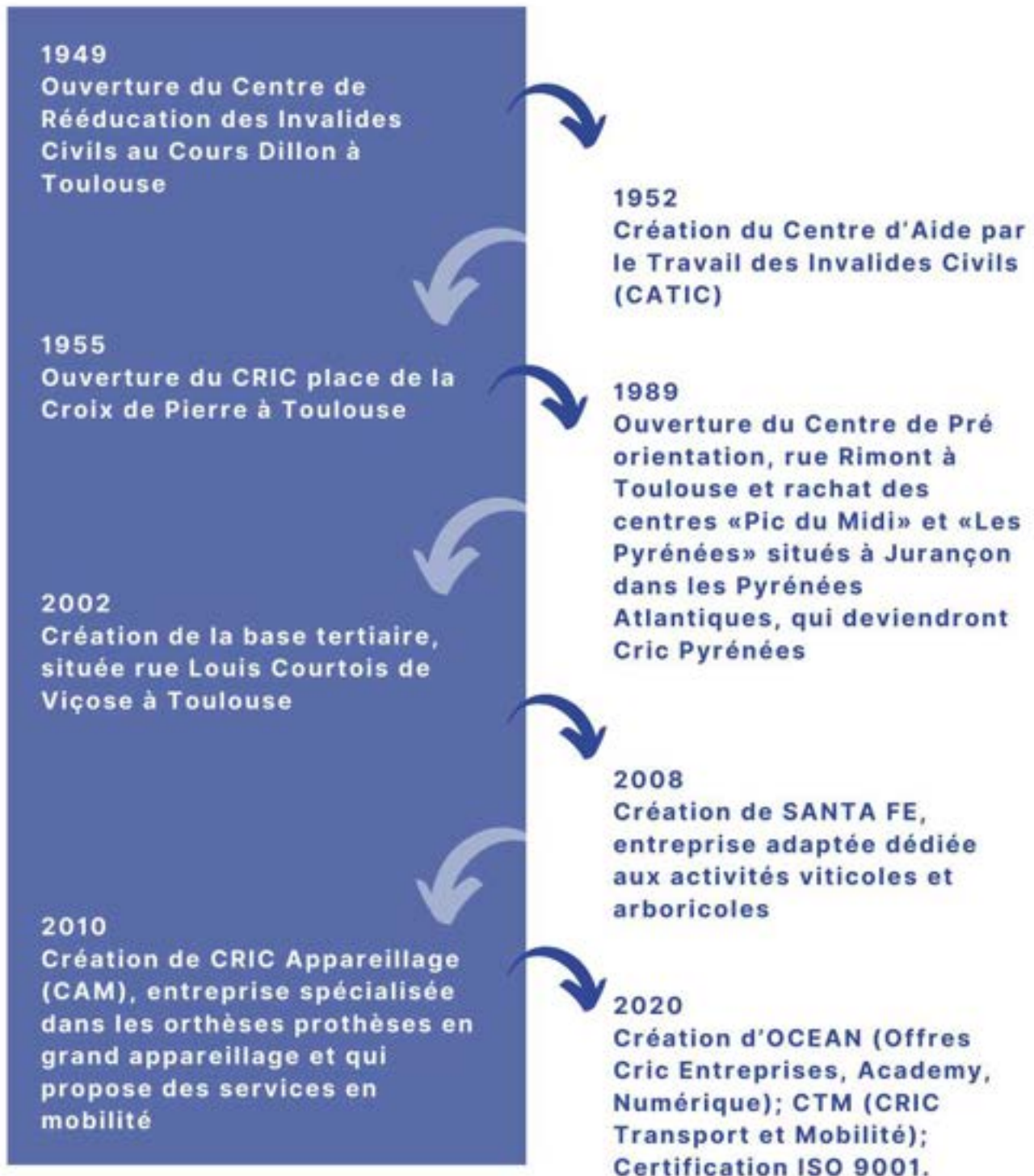
Référentiel National Qualité

Audité par

BUREAU VERITAS
Certification



UN PEU D'HISTOIRE



FAISONS CONNAISSANCE

L'ÉQUIPE DE FORMATION

vous accompagne dans l'acquisition de nouvelles compétences, la préparation ou la réalisation de votre projet professionnel. Elle favorise votre épanouissement et est un trait d'union entre vous et les entreprises.

L'ÉQUIPE CAMPUS

assure la restauration et l'hébergement. Elle facilite votre vie et votre confort dans l'établissement. Elle vous accueille pendant les heures ouvrées et assure votre sécurité 24h/24 grâce à la présence de veilleurs de nuit.



L'ÉQUIPE ACCOMPAGNEMENT

vous accueille, vous informe, vous soutient tout au long de votre parcours. Elle vous guide pour l'élaboration des dossiers et assure la gestion de votre rémunération. Le service social, le service médical et les psychologues vous accompagnent pendant votre séjour et le/la chargé(e) d'insertion professionnelle vous aide dans vos démarches de recherche d'emploi.

VOS CONTACTS

SITE CROIX DE PIERRE

05 62 48 40 00

Horaires de formation :

- **Lundi** : 9h - 16h45
- **Mardi à jeudi** : 7h45 - 16h45*
**(Préparatoire, PEPS, Declic : 7h45 - 12h)*
- **Vendredi** : 7h45 - 12h

SITE RIMONT

05 61 76 58 76

Horaires de formation :

- **Lundi** : 8h20 - 11h30 / 13h - 17h
- **Mardi et jeudi** : 7h45 - 11h30 / 13h - 17h
- **Mercredi** : 7h45 - 12h
- **Vendredi** : 7h45 - 12h

occitanie@cric.asso.fr



8 QUESTIONS À ME POSER...

... AU DÉMARRAGE DE MON PARCOURS

- 1** Est-ce que j'ai pu réunir TOUS les papiers demandés ?
- 2** Est-ce que j'ai bien des droits ouverts auprès d'une Assurance maladie ?
- 3** Ai-je bien pris mes dispositions pour être disponible pendant ma formation ?
- 4** Aurais-je assez d'argent pour payer mon parcours de formation ?
- 5** Est-ce que j'ai trouvé les solutions adaptées pour la garde de mes enfants ?
- 6** Est-ce que j'ai bien fait tamponner et signer mon attestation de paiement ou de non-paiement d'IJ par ma caisse d'Assurance maladie ?
- 7** Puis-je me loger facilement quand Cric Association est fermé ?
- 8** Ai-je une assurance de responsabilité civile ?



PIÈCES INDISPENSABLES...

... POUR MON DOSSIER DE RÉMUNÉRATION

- Une pièce d'identité en cours de validité
- La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en cours de validité
- La décision d'orientation professionnelle adressée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Une copie de l'attestation de droits ouverts auprès de votre organisme de protection sociale
- L'attestation de paiement ou de non-paiement d'indemnités journalières liées au handicap à faire tamponner et signer par votre Caisse d'assurance maladie
- La notification de décision de prise en charge de votre rémunération par le conseil régional si vous avez suivi un stage précédemment
- Pour les travailleurs non salariés : tout justificatif d'activité effectué pendant au moins 12 mois (dont 6 mois consécutivement durant les 3 années précédentes)
- La copie du dernier certificat de travail et de tous les bulletins de salaire permettant de justifier 910 heures de travail salarié sur 12 mois consécutifs
- L'attestation d'Indemnités journalières de l'Assurance Maladie dans le cas d'un arrêt de travail ou activité salariée de moins de 910 heures sur une période de 12 mois consécutifs
- Un avis de situation récent concernant l'inscription OBLIGATOIRE à Pôle Emploi
- L'assurance de responsabilité civile fournie par votre assurance personnelle qui couvre les dommages que vous pourriez causer de manière involontaire
- Vous bénéficiez de la couverture de l'assurance maladie. Vous devez adhérer à une assurance santé complémentaire.
- Un RIB

Dès que l'ensemble de ces formalités seront accomplies, le service en charge de votre rémunération pourra alors, en votre présence, instruire votre dossier.



CAMPUS : LIEU DE VIE

• ACCÈS

À votre arrivée, un badge d'accès magnétique personnel et nominatif vous sera remis.

• LES CHAMBRES

Toutes les chambres et salles d'eau sont individuelles et équipées de mobilier standard : literie, bureau, armoire de rangement, commode etc. Certaines chambres sont adaptées pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

• ENTRETIEN

Nos équipes assurent régulièrement l'entretien de votre chambre et des parties communes. Nous fournissons les parures de lit (draps, couette, couverture, traversin, oreillers). Pour votre linge personnel, une laverie se trouve à côté du site Croix de Pierre.

• SÉCURITÉ

Une équipe de veilleurs de nuit assure une présence physique 24h/24.

• LE COURRIER

Le courrier et les colis arrivés au CRIC Association pour les apprenants (internes) sont à disposition à l'accueil.

• INTERNET

L'accès à Internet est possible dans les chambres de l'Internat. Les modalités d'accès sont détaillées dans la Charte Informatique des personnes accompagnées.

• LA RESTAURATION

Le restaurant est à votre disposition pour les trois repas de la journée. Le petit déjeuner est offert.

• PAIEMENT

Votre badge sert de carte de paiement et donc d'accès au restaurant. Vous pourrez l'approvisionner à l'Accueil.

• RÉGIME PARTICULIER

Pour tout régime alimentaire particulier (hypocalorique, sans gluten...) adressez-vous aux équipes qui vous guideront.

• WEEK-END

Vous êtes résident (interne) : il est nécessaire de réserver vos repas avant le jeudi midi à l'aide d'une fiche préremplie.



RAPPEL

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter, dans les chambres. Des espaces dédiés sont à votre disposition à l'extérieur.

CENTRE SANS ALCOOL

LA SÉCURITÉ INCENDIE



1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Le déclenchement de l'alarme : quittez immédiatement et impérativement le bâtiment.

La sirène d'alarme : un signal de très forte intensité et continu pendant plusieurs minutes. Suivez les instructions données par le personnel de l'établissement (groupe sécurité-guides d'évacuation-formateurs).

- Gardez votre calme
- Dirigez-vous vers les sorties de secours sans crier, ni courir
- Ne retournez pas sur les lieux
- N'empruntez jamais les ascenseurs
- Suivez les fléchages « sortie de secours »
- Si les escaliers sont envahis par la fumée, manifestez votre présence aux fenêtres
- Rejoindre le point de rassemblement

2. EXERCICES D'ÉVACUATION

Des exercices d'évacuation sont programmés afin de vous entraîner à la conduite à tenir en cas d'incendie.

PANNEAUX DE SÉCURITÉ



Ils vous permettent de vous diriger vers les issues de secours

LE POINT DE RASSEMBLEMENT



Le point de rassemblement est un endroit situé à l'extérieur du bâtiment où tous doivent se rendre lorsque le bâtiment est évacué

LES FORMATEURS DE VOS SECTIONS VOUS INDIQUERONT LE POINT DE RASSEMBLEMENT

DÉCLENCHEUR MANUEL ALARME INCENDIE



MIEUX CONNAÎTRE VOS DROITS

- **Votre personne de confiance**

Vous avez le droit de choisir une personne de confiance. La personne de confiance vous aide à connaître et à comprendre vos droits. La personne de confiance vous aide à exprimer vos choix. Elle est votre porte-parole, par exemple lors de votre projet personnalisé ou lors de vos rendez-vous médicaux. Vous pouvez choisir votre personne de confiance parmi vos proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



- **L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé (Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)**

Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour votre accompagnement. Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin. Lorsque vous quitterez Cric Association, ces données sont conservées pendant 10 ans, puis détruites.

- **La bientraitance & la maltraitance**

Cric Association met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé. Les recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement. C'est ce qu'on appelle la bientraitance. Cric Association sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance mais aussi à la prévention de la maltraitance.

Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, vous pouvez appeler le numéro mis en place par l'État, le 3977.

La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**



Victimes ou témoins, appelez le :
3977

Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

VOUS AVEZ LA PAROLE

• Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance consultative autonome. C'est un lieu d'expression, qui permet aux personnes accompagnées, de communiquer, d'échanger, sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soin et d'hébergement...

Il donne son avis et propose des solutions d'amélioration du quotidien des personnes et du fonctionnement de l'établissement :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités et l'animation socio-culturelle
- L'utilisation des locaux collectifs, les chambres et leur entretien
- La nature et le prix des services rendus
- Les mesures prises pour favoriser les relations entre les personnes accompagnées et le personnel...

Il est obligatoirement consulté sur le Règlement de Fonctionnement de l'établissement et du CVS, le projet d'établissement et la Démarche Qualité.

• Questionnaire de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction vous est remis à la fin de votre parcours. Il nous permet de mesurer votre niveau de satisfaction pour améliorer nos prestations dans le cadre de notre amélioration continue. De plus, une enquête générale, une fois par an, permet de recueillir vos commentaires sur votre séjour parmi nous.



• Les délégués de section :

Les délégués sont élus en début de formation. Les délégués de section sont chargés de représenter les apprenants de la classe. Ils sont les porte-parole des apprenants auprès des professionnels de Cric Association.



Composition du CVS

Le Conseil de la Vie Sociale comprend au moins :

- 2 représentants des personnes accompagnées ;
- 1 représentant des professionnels employés par l'établissement ou le service élu dans les conditions prévues à l'article D. 311-13 ;
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire.

DONNEZ VOTRE AVIS

A tout moment, vous pouvez nous faire part de votre avis par l'intermédiaire des **fiches de demandes d'amélioration** que vous trouverez à l'accueil et au Pôle Campus.

Le dépôt se fait à l'accueil. Ces remarques seront recueillies et transmises par la personne en charge de ces documents.

Ces remarques seront présentées au CVS.

FICHE DE DEMANDE D'AMELIORATION

Date :

Pôle (A quel pôle pourrait être rattaché votre demande ?)

Accompagnement (AS, Psychologue, Médecin, C.P. accueil, (Hébergement/restauration/foyer) Secrétaire)

Campus

Formation

Maintenance

Emetteur :

(Nom - Prénom)

Signature

Constat :



ENREGISTREMENT SOUS AGEVAL : **OUI** Fiche N°

NON

ENREGISTREMENT SOUS GLPI : **OUI** Ticket N°

NON



VOS DEVOIRS



Absences

Tous vos rendez-vous extérieurs doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors de vos heures de travail. Dans tous les cas, vous devez prévenir votre formateur et/ou le secrétariat de toute absence non-prévue, au plus vite.

Site Croix de Pierre : 05 62 48 40 00
Site de Rimont : 05 61 76 58 76

En cas d'arrêt de travail, vous devez envoyer votre arrêt maladie (le document que vous remet votre médecin) au secrétariat de Cric Association dans les 48h.

Soit par mail à :
occitanie@cric.asso.fr

Soit par courrier à :
Cric Occitanie
19 Place de la Croix de Pierre
31300 Toulouse

Mes devoirs

- Respecter le personnel et les autres stagiaires
- Respecter les différences
- Respecter le travail de chacun
- Respecter les règles de fonctionnement de l'établissement
- Respecter les objectifs fixés en commun pendant la formation
- Respecter les horaires et les plannings
- Respecter l'environnement de travail (locaux et matériels)
- Se respecter soi-même (hygiène de vie et santé)



LE TRAVAIL DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

• La gestion des déchets

L'association met en œuvre des dispositions spécifiques pour la gestion de ses déchets. Ainsi il vous est demandé de respecter le tri sélectif.

• Le papier

Quelques conseils pour réduire le gaspillage du papier :

- Utilisez le verso des feuilles déjà utilisées, comme brouillons
- Evitez l'impression systématique des mails
- N'imprimez que les documents nécessaires
- Annulez l'impression en cas d'erreur
- Imprimez et photocopiez les documents en recto/verso



• Les gestes écoresponsables

Utilisez une tasse plutôt qu'un gobelet. Consommez l'eau du robinet plutôt que des bouteilles en plastique. Favorisez la lumière naturelle et éteignez les lumières en quittant une pièce et baissez le chauffage. Eteignez votre ordinateur quand vous ne l'utilisez pas.



GLOSSAIRE

AAH Allocation aux Adultes Handicapés

ARS Agence Régionale de Santé

CAM CRIC Appareillage et Mobilité

CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CVS Conseil de la Vie Sociale

DREETS Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EA Entreprise Adaptée

ESAT Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESSMS Établissement et Service Social ou Médico-Social

ESPO Établissement et Services de Préorientation

ESRP Établissement et Services Réadaptation Professionnelle

ISO International Organization for Standardization

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

OPCO OPérateur de Compétence

RQTH Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

NOTES PERSONNELLES



PLAN D'ACCÈS

CRIC OCCITANIE CROIX DE PIERRE

19, place de la Croix de Pierre, 31300 Toulouse
Tel : 05 62 48 40 00



Comment y accéder ?

- **En bus :**

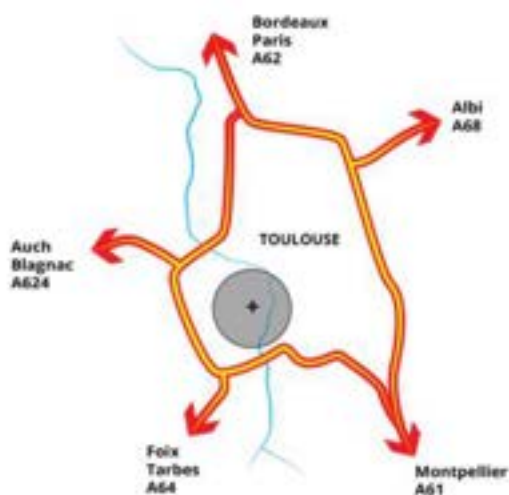
Lignes 12, 34 et 52 - Arrêt «Croix de Pierre»

- **En métro/tram :**

Métro A - Arrêt «Arènes» (15 min à pied)
Tramway Garonne - Arrêt «Croix de Pierre» (1 min à pied)

- **Depuis l'aéroport :**

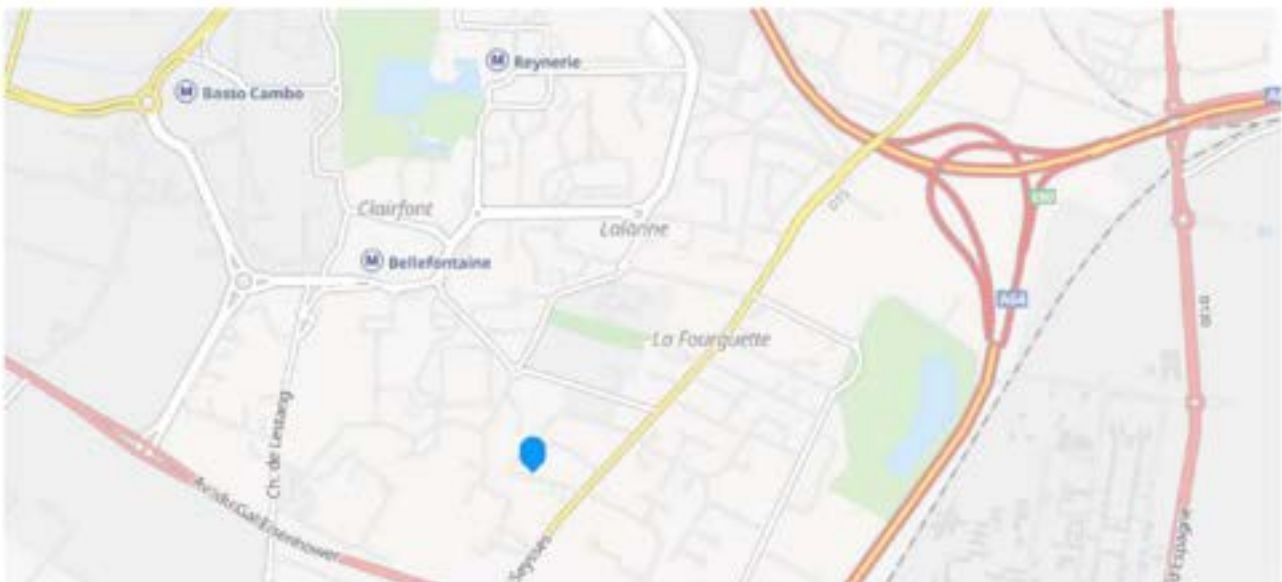
Aéroport Toulouse Blagnac à 20 min :
location de voiture ou taxi



PLAN D'ACCÈS

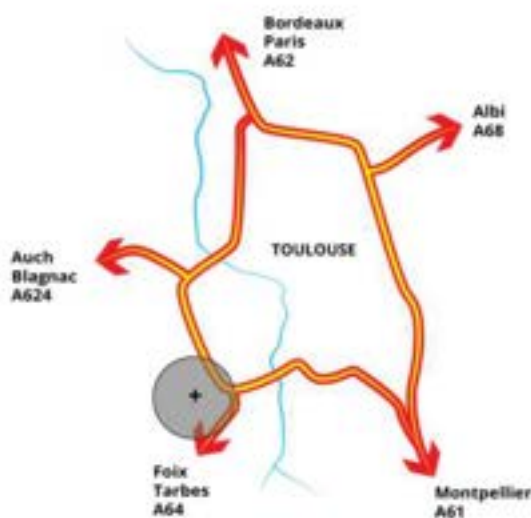
CRIC OCCITANIE RIMONT

5 rue de Rimont 31100 Toulouse
Tel : 05 61 76 58 76



Comment y accéder ?

- **En bus :**
Lignes 12 - Arrêt «Rimont»
- **En métro/tram :**
Métro A - Arrêt «Bellefontaine» (10 min à pied)
- **Depuis l'aéroport :**
Aéroport Toulouse Blagnac à 15 min :
location de voiture ou taxi





www.cric.asso.fr

